

## Aux contribuables de la Municipalité DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par la présente, donné par le directeur général de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2017, à 20 h, qui se tiendra à la salle municipale, au 1110 chemin Principal, Saint-Joseph-du-Lac, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure numéro **DM02-2017**, affectant l'immeuble identifié par le numéro de lot **4 411 720**, situé au **41 rue des Jacinthes**, ayant pour effet de permettre, si elle est accordée par le Conseil municipal, de réduire la marge avant à 5,84 mètres, alors que le règlement de zonage numéro 4-91 prévoit une marge avant de 6 mètres, le tout, afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal existant dans la zone R-1 312;

Toute personne intéressée pourra, lors de ladite séance, se faire entendre par le conseil municipal avant qu'il ne prenne sa décision sur cette demande.

DONNÉ, à Saint-Joseph-du-Lac, le 12 avril 2017.

Stéphane Giguère Directeur général